



# LIGUE DES PYRÉNÉES

# INFOS LIGUE



**N°65 – décembre 2015**

## Informations diverses

### Assemblée générale de la ligue des Pyrénées

Vous trouverez sur le site de la ligue le compte-rendu des travaux qui se sont déroulés à Condom (32) dans la salle Pierre de Montesquiou gracieusement mise à notre disposition par la mairie que nous remercions. A remercier également l'équipe du SAC Cyclotourisme réunie autour du président Clément Lebreton.

Suivre le lien : <http://pyrenees.ffct.org/ag/ag-php>

### Calendrier des formations 2016

La commission formation a arrêté son calendrier 2016.

Suivre le lien : <http://pyrenees.ffct.org/formation/formation.php>

### Brevet fédéral de 1000 km : Attention, changement de dates !

En raison du passage du Tour de France dans les Pyrénées, le brevet fédéral de 1000 km se déroulera du samedi 02 au mercredi 06 juillet 2016 entre Toulouse et Bagnères-de-Bigorre. Le parcours traversera tous les départements de la région. Informations à venir dans un bref délai.

### Mise à jour du fichier clubs

En cas de changement(s) dans les informations du fichier club, les responsables sont invités à faire parvenir leur fiche au siège social avant le 15 janvier 2016. (Ligue des Pyrénées cyclotourisme, 7 rue André Citroën 31130 Balma ; [ffct.pyr@wanadoo.fr](mailto:ffct.pyr@wanadoo.fr))

### Assurances fédérales

Pensez au renouvellement des options d'assurance Club lors de votre ré-affiliation. Lire attentivement le Guide Assurance Clubs 2016 pour les clubs ayant adopté le contrat fédéral.

Notez en particulier l'assurance « Chapeau » qui couvre la RC des clubs où des cyclistes licenciés hors FFCT ou des non licenciés se mêlent à leurs pelotons lors des sorties hebdomadaires. A lire attentivement ce chapitre.

Suivre le lien : <http://ffct.org/activites-federales/les-assurances/>

### Fermeture de la permanence Balma

En raison du départ de notre secrétaire administrative admise à faire valoir ses droits à la retraite, les permanences des mardi et jeudi sont suspendues à partir du 15 janvier 2016. De même, il ne sera plus possible de laisser un message sur le numéro de la ligue ou un fax sur le n° 05 61 48 00 39.

Vous trouverez sur le site de la ligue les coordonnées des responsables à joindre en cas de questions : <http://pyrenees.ffct.org/comitedir.php>

### Séjour en Ecosse du mardi 13 au mercredi 27 septembre 2016

L'Ecosse, aux paysages riches et variés de landes et de montagnes, de côtes déchiquetées, vous attend pour un séjour itinérant. Une belle balade à savourer pendant 10 jours de vélo.

Le prix du séjour : 1965€ (sup. chambre individuelle: 410 €)

**Date limite d'inscription : 15 février 2016**

Pour tout renseignement : Marie-Agnès Bergé - courriel : [berge.ma@orange.fr](mailto:berge.ma@orange.fr)

Tél : 06 72 73 47 56 ou 06 89 36 71 05

Site Ligue : <http://pyrenees.ffct.org/sejours>

## **Le calendrier 2016 des manifestations.**

Concernant les structures de la Ligue Pyrénées, le calendrier des manifestations a deux aspects bien distincts :

- Le calendrier de la Ligue, mis en ligne sur le site de la Ligue : <http://pyrenees.ffct.org> (à venir)
- Le calendrier national ou « OIN » (Où Irons-Nous) sur le site de la FFCT : [www.ffct.org](http://www.ffct.org)

**Attention, ces deux documents ne sont pas liés.**

### **1/ Le calendrier de la Ligue**

Actuellement finalisé pour 2016, le calendrier de la Ligue est un *service de proximité* proposé aux structures. Pour qu'une manifestation y soit inscrite, il faut que le club organisateur ait été représenté à l'AG de la Ligue 2015 à Condom.

### **2/ Le calendrier national ou OIN**

Fonctionnement (rappel)

Pour qu'une manifestation puisse bénéficier des diverses assurances fédérales la concernant, il **est obligatoire qu'elle figure sur le calendrier national au moins deux mois avant sa date.**

- Les structures organisatrices (clubs, CoDep, Ligue) entrent les données de leurs organisations sur le site [www.ffct.org](http://www.ffct.org) => Espace Fédéral (Ouvert depuis le 15/11/2015)
- Cette saisie doit ensuite être validée par le président du CoDep, puis par le président de la Ligue. Après inscription au calendrier national, les clubs doivent donc en informer le président du Codep qui, à son tour en informera le président de Ligue. Ce n'est que lorsque ces deux validations sont effectives que la manifestation apparaît sur le calendrier national.
- Toutes les manifestations seront validées, y compris celles des clubs absents à l'AG de Ligue.
- En cas de difficultés pour inscrire une manifestation au calendrier national, les organisateurs sont invités à se rapprocher de leur président de CoDep.

